

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0783

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique, avec dispense de le verser, de 3 emprises situées avenue Marcel Houël et Boulevard Ambroise Croizat

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0783**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique, avec dispense de le verser, de 3 emprises situées avenue Marcel Houël et Boulevard Ambroise Croizat

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre d'une opération immobilière menée par l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat sur un tènement situé avenue Marcel Houël et boulevard Ambroise Croizat à Vénissieux, l'OPH Lyon Métropole habitat a sollicité la Métropole de Lyon pour acquérir les parcelles cadastrées BT 123c et BT 124b (selon le plan division figurant en annexe) faisant partie du domaine public métropolitain, pour une superficie d'environ 148 m².

Les emprises précitées seront intégrées à l'assiette de construction permettant la cession de ce foncier à un promoteur pour la construction de 20 logements en locatif social pour le compte de la Société d'économie mixte immobilière locale SACOVIV.

II - Déclassement

Le déclassement porte sur les parcelles cadastrées BT 123c et BT 124b appartenant au domaine public de voirie métropolitain, d'une superficie d'environ 148 m², situées avenue Marcel Houël et boulevard Ambroise Croizat à Vénissieux.

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité de l'emprise. Ces réseaux sont occupés par Covage Networks, Enedis, Grand Lyon réseau exploitants, GRDF, la Ville de Vénissieux, Numéricable ou encore Orange. Leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

L'OPH Lyon Métropole habitat ayant accepté les conditions de la cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes du compromis, la cession est consentie à l'euro symbolique avec dispense de versement.

Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 6 octobre 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de partie des parcelles cadastrées BT 123c et BT 124b et partie de terrain à détacher du domaine public non cadastré, d'une superficie totale d'environ 148 m², situées avenue Marcel Houël et boulevard Ambroise Croizat à Vénissieux.

2° - Approuve la cession, par la Métropole, à l'euro symbolique avec dispense de le verser, à l'OPH Lyon Métropole habitat, des emprises précitées.

3° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondante sera imputée sur les autorisations de programme P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 18 octobre 2021, pour un montant de 73 000 000 € en dépenses sur l'opération n°0P07O7856 et P08 - Transports urbains pour un montant de 4 505 307,69 € en dépenses sur l'opération n°0P08O1404.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 250 000 € en dépenses - compte 204412 - fonction 01 et en recettes - comptes 21111 et 2112 - fonction 01 pour des écritures d'ordre au chapitre 041 sur les opérations n°0P07O2752 et n°0P08O2753.

6° - Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-270346-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
